

# Assemblée Générale du 14 décembre 2021

## Avertissement

3 décembre 2021

La Société attire l'attention de ses actionnaires sur le fait qu'elle pourrait être conduite à modifier les conditions de participation à cette Assemblée.

Les actionnaires sont donc invités à consulter régulièrement cette rubrique qui pourrait être mise à jour pour préciser les modalités définitives de participation à cette Assemblée en fonction de l'évolution des impératifs sanitaires et/ou légaux.

Les actionnaires qui choisissent d'assister à l'Assemblée Générale devront se conformer aux mesures sanitaires applicables au moment de la tenue de la réunion. En l'état actuel de la réglementation, les mesures de distanciation et le port du masque dès l'entrée dans l'enceinte de la Seine Musicale et pendant toute la durée de la réunion devront être impérativement respectés.

Par ailleurs, compte tenu de la recrudescence des contaminations au Covid-19 et afin de protéger l'ensemble des participants à cette Assemblée, la Société est au regret de devoir renoncer à réunir ses actionnaires autour d'un cocktail à l'issue de l'Assemblée Générale comme elle le fait traditionnellement.